

Un siècle génocidaire: le parti pris du témoin

Emmanuel Alloa & Stefan Kristensen

«Je voudrais vous nommer toutes par votre nom / Mais ils ont pris la liste.»¹ Dans son *Requiem*, dédié aux mères victimes comme elle de la police secrète soviétique, la poétesse Anna Akhmatova fait entendre le paradoxe constitutif d'une parole qui voudrait rendre compte de la réalité de l'épuration: comment dire une violence qui vise non seulement à effacer, mais encore à effacer les traces de son propre effacement? Comment restituer la singularité de chaque violence subie? Comment redonner un nom à chacun de ces destins dont une volonté systématique d'oblitération a tenté d'éliminer non seulement l'existence, mais encore le souvenir?

Face à cet effacement, on reconstitue les listes, on accumule des faits, on établit des chiffres. À en croire ces derniers, le 20^e siècle serait moins le siècle des grands conflits armés – ces guerres que l'on appelle «mondiales» – que le siècle des violences d'État, asymétriques, dirigées contre une partie de leur propre population. Si l'on se fie aux statistiques du politologue Rudolph J. Rummel couvrant la période allant de 1900 à 1987, les champs de bataille auraient fait 35 millions de victimes, contre près de 165 millions de civils qui auraient été tués par leur propre gouvernement². L'étude de Rummel n'est pas seulement discutable sur certains points de méthode, elle a en outre le défaut de s'arrêter au seuil de cette dernière décade où

1 AKHMATOVA, Anna, *Requiem, Poème sans héros et autres poèmes*, trad. Jean-Louis Backès, Paris, Gallimard, 2007, p. 199.

2 Voir RUMMEL, Rudolph J., *Death by Government. Genocide and Mass Murder Since 1900*, New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 1994.

la folie génocidaire atteindra un nouveau paroxysme, du Rwanda à l'ex-Yougoslavie, laissant l'image d'un siècle traversé de part en part par la violence. Il n'en demeure pas moins qu'elle donne la mesure du déséquilibre qui règne encore dans la perception des violences de masse. Car réduire l'«âge des extrêmes» aux guerres qui le jalonnent et en particulier à ces «trente et un ans de guerre mondiale» qui en marqueraient la première moitié³, c'est ne pas faire de place à cette réalité, autre et nouvelle: l'apparence du conflit armé, opposant deux groupes ou nations, dissimule bien souvent une autre violence qui s'effectue sous son couvert, l'anéantissement génocidaire qui – à la différence de la guerre – fonctionne «à sens unique»⁴.

Un siècle de génocides

Mais comment donner sa place à cette réalité qui repose intrinsèquement sur le déni de sa propre réalité? Comment rendre compte de cette volonté destructrice qui ne pourra se considérer complète que quand elle aura effacé jusqu'aux traces de son propre avènement? Les analyses détaillées des différents projets génocidaires du 20^e siècle révèlent que tous, sans exception, étaient obsédés par le maquillage voire l'occultation de la procédure génocidaire: qu'elle soit énoncée au moment même ou dans l'après-coup, la négation se révèle être une composante «nécessaire»⁵ voire «essentielle»⁶ du génocide. Une des formes que prend cette négation consiste à présenter l'opération destructrice – unidirectionnelle et asymétrique – comme un conflit entre deux parties. L'anéantissement de l'autre se justifie donc au nom de la protection du propre groupe: c'est «eux» ou ce sera nous.

3 HOBBSAWM, Eric, *L'Âge des Extrêmes. L'Histoire du court XX^e siècle*, Bruxelles, Complexe-Le Monde Diplomatique, 1997, p. 45.

4 TERNON, Yves, *Guerres et génocides au XX^e siècle. Architecture de la violence de masse*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 22.

5 TERNON, Yves, «La négation du génocide. Une approche comparative», in Barbara Lefebvre et Sophie Ferhadjian (éds), *Comprendre les génocides du XX^e siècle*, Paris, Bréal, 2007, p. 154-172, ici p. 154.

6 NICHANIAN, Marc, «La dénégaration au cœur du génocide», in Jean-Pierre Chrétien, Emmanuel Decaux et François Verdier (éds), *Rwanda, un génocide au XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 147-156, ici p. 153.

Si la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, rédigée sous l'impulsion du juriste polonais Raphaël Lemkine et signée le 9 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, a donné lieu par la suite dans certains pays membres à des législations contraignantes en la matière, il reste significatif que le premier des génocides perpétrés au 20^e siècle – le génocide du peuple arménien sous l'Empire ottoman en 1915-1916, celui qui avait précisément poussé Lemkine à forger la définition légale de «génocide» – fasse aujourd'hui encore l'objet d'un déni, au titre qu'il n'y aurait aucune trace d'une volonté systématique d'anéantissement, mais que l'on serait en présence d'un affrontement de deux groupes ethniques dans le cadre d'une guerre civile.

Le 20^e siècle aura donc été le siècle des génocides. Mais tout autant, il aura été le siècle de la négation des génocides. Par conséquent, si l'on a pu dénoncer l'usage abusif du terme de «génocide», invoqué parfois à brûle-pourpoint pour qualifier tout crime de masse, un doute pèsera forcément sur toute tentative de disqualification. Même quand une telle opération se fait au nom d'une lutte contre la banalisation du terme, dénier le caractère de génocide à tel ou tel cas de violence systématique survenu au cours du siècle revient à sanctuariser un domaine des faits établis (les génocides démontrés) et ceux dont la réalité resterait à être prouvée. Or le débat sur le nombre exact de génocides perpétrés au fil du siècle n'est pas qu'un problème de l'historiographie. Il n'est pas non plus, comme on pourrait le penser, un problème relevant du strict domaine du droit positif, qui, une fois les preuves apportées, statuerait sur la factualité du génocide. C'est Jean-François Lyotard qui, sans doute le premier, a montré les effets pervers du monopole des «phrases cognitives sur l'histoire»⁷. À trop privilégier l'usage du témoignage comme preuve de la factualité de l'événement, on tombe dans le paradoxe de l'événement qui contient en lui-même sa propre négation.

L'absence de preuves est donc constitutive et insurmontable. Car à la différence d'autres violences de masse, la réalité du génocide ne se mesure pas à son ampleur, mais à son «intention»: le fait

7 LYOTARD, Jean-François, *Le différend*, Paris, Minuit, 1983, n° 22 et 93 en particulier.

qu'un plus grand nombre de soldats soit mort dans les tranchées de la Première Guerre Mondiale qu'au cours de la «Solution finale» n'en fait pas encore pour autant un cas de génocide. Mais cette «intention», catégorie qu'introduit Lemkine dans l'article II de la *Convention* et qui est comparable à la catégorie de «préméditation» laquelle, dans le droit pénal, sépare l'assassinat du meurtre, cette «intention», comment en fournir la preuve? Lorsque les Alliés explorent, dès 1920, l'idée d'instruire une action en justice à l'encontre des Jeunes Turcs, architectes de la déportation du peuple arménien, le secrétaire du Département oriental du Foreign Office W. S. Edmonds constate toute la difficulté pour réunir des preuves tangibles d'un plan d'extermination de la population arménienne. Il existe «probablement des éléments de preuve dans les archives de la cour martiale [turque] à Constantinople, [mais] les documents réellement importants ont sans aucun doute pu être subtilisés avant que nous commencions notre examen.»⁸ Dans le cas de l'Allemagne nazie, la «solution finale» aura pu être mise en œuvre dans les moindres détails, bien qu'aucun *Führerbefehl* explicite n'ait jamais été retrouvé. «Effectivement», annonce Himmler en 1943 devant une assemblée de SS, «c'est une partie de nos plans, l'élimination des juifs [...] C'est là une page de gloire de notre histoire, une page non écrite et qui ne sera jamais écrite». Dans *Les naufragés et les rescapés*, Primo Levi fait parler un SS:

Il y aura peut-être des soupçons, des discussions, des recherches d'historiens, mais il n'y aura pas de certitude, parce que nous détruirons les preuves avec vous. Et si par hasard quelque preuve et quelqu'un d'entre vous survivait, tout le monde dira que les événements que vous racontez sont trop monstrueux pour qu'on puisse y croire, on dira qu'il s'agit d'exagérations de la propagande des alliés; on nous croira, nous, qui nierons tout, non pas vous. L'histoire des camps, c'est nous qui la dicterons.⁹

8 DADRIAN, Vahakn A., *Autopsie du génocide arménien*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 103-104.

9 LEVI, Primo, *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, trad. André Maugé, Paris, Gallimard, p. 11.

Si l'appareil génocidaire, défini par une volonté d'effacement intégral, se double toujours d'un souci d'effacement des traces de l'effacement, il impose par là même à la victime de prouver la possibilité de sa propre mise à mort¹⁰. Or dans la mesure où une «intention» ne se matérialisera jamais sous la forme d'une preuve, toute démonstration restera toujours lacunaire, imparfaite: face à un plaignant qui ne pourra toujours produire que des éléments inadéquats, le négationniste pourra se contenter de *nier* la preuve, de montrer qu'elle est «produite» de toutes pièces, partielle et donc insuffisante, en un mot: non-objective. Aucun document, et, par conséquent, aucune preuve ne peut être à la mesure de cette volonté d'extermination intégrale, aucun document ne saurait prouver l'événement dans sa dimension de *totalité*. C'est pourquoi le négationniste peut toujours, en bonne conscience, réclamer la preuve de plus.

Le 22 août 1939 à Obersalzberg, juste avant l'invasion de la Pologne, Hitler s'adresse aux commandants en chefs de l'Armée allemande et annonce les actions exigées sur le front de l'Est. À ses officiers, il promet l'impunité totale en faisant allusion au fait que les Jeunes Turcs n'avaient jamais été inquiétés: «qui se souvient encore du massacre des Arméniens?» (*Wer redet heute noch von der Vernichtung der Armenier?*)¹¹. Alors qu'Hitler avait strictement interdit toute prise de notes lors de cette allocution, un amiral, Wilhelm Canaris, était parvenu à constituer une transcription qui fut transmise, par le biais du journaliste américain Louis Lochner, au Foreign Office britannique. Vers la fin de la guerre, les Alliés saisirent deux carnets (respectivement du général Halder et du Ministerialrat Greiner) qui contenaient également des prises de notes de la même allocution. Étant donné que la phrase concernant les Arméniens n'y figurait pas, la version de Canaris fut considérée comme douteuse, si bien qu'on renonça à l'invoquer lors du procès de Nuremberg. Si l'on sait aujourd'hui qu'Hitler invoqua dès 1931 dans un entretien

10 Voir NICHANIAN, Marc, *La perversion historiographique*, Paris, Léo Scheer, 2006.

11 BAUMGART, Winfried, «Zur Ansprache Hitlers vor den Führern der Wehrmacht am 22. August 1939», in *Viertelsjahrshefte für Zeitgeschichte* 16, 1968, p. 127-128. Voir aussi BARDAKDJIAN, Kevork B., *Hitler and the Armenian Genocide*, Cambridge (MA), The Zorian Institute, 1985.

journalistique l'«éradication de l'Arménie» (*Ausrottung Armeniens*)¹², la phrase du document Canaris ne pouvait pas, prise individuellement, constituer de preuve: *unus testis, nullus testis* disait déjà le droit romain - «un témoin, pas de témoin»¹³. Voilà la perversité de la situation génocidaire: quand bien même on multiplierait les témoins, on ne renforcerait pas leur charge. En effet, chaque témoin est singulier et ne s'ajoute pas aux autres pour former une totalité, pour former *la* totalité de l'événement.

La singularité et la structure

Tout jugement exige d'être *juste*, c'est-à-dire équitable et non partiel. Qu'il soit juridique ou historique, le jugement se doit de contextualiser, de pondérer et de mettre en perspective. Le jugement sur un génocide ne se fera donc pas sur la base de la singularité d'une accusation ni ne portera sur une seule intention, formulée par un seul individu. Le génocide - Raphaël Lemkine déjà y insistait - ne se résume pas à une intention; il exige un passage à l'acte qui devra s'appuyer à son tour sur un vaste système de mise en œuvre du plan. Raul Hilberg, auteur de la somme monumentale *La destruction des Juifs d'Europe*¹⁴, invoquait à ce propos l'héritage de Lemkine dans sa mise au jour de l'immense réseau ayant permis la mise à mort industrielle. La description par Hilberg des «structures de la destruction»¹⁵ a relativisé les lectures «intentionnalistes» de la Shoah. De même que l'historien n'accorde pas de rôle unique au Führer, il n'accorde pas d'importance unique à tel ou tel document ni à tel ou tel témoin: le «qui» s'efface au profit du «comment», une description minutieuse de l'entière machine bureaucratique établissant la possibilité de l'extermination. La solution finale ne fut

pas décidée à un moment précis; elle est le résultat d'une pluralité de phénomènes convergents.

À ces recherches d'histoire structurale font écho les enquêtes de sociologie de la culture. Zygmunt Bauman et Enzo Traverso, pour ne nommer qu'eux, récusent non seulement toute explication monocausale (comme avait pu par exemple l'avancer Goldhagen, partant d'une *intentionnalité généralisée* et pathologique du peuple allemand), mais encore le caractère d'exception du génocide des Juifs d'Europe. Pour Zygmunt Bauman, celui-ci doit être replacé dans le contexte d'une modernité qui, loin de n'être qu'une progression émancipatrice, reposerait, dans son projet même, sur l'exclusion de l'autre¹⁶. Enzo Traverso pour sa part considère que le nazisme allemand possède une «généalogie européenne»: l'appareil national-socialiste est ancré dans une vaste et longue histoire coloniale où les théories raciales et la bureaucratie s'interpénètrent pour constituer un laboratoire des événements à venir. La machine nazie ne constituerait donc guère l'exception dans un processus de civilisation qui aurait déraillé, mais bien une des synthèses possibles entre les procédés perfectionnés succinctement au sein de l'administration rationnelle, de l'eugénisme scientifique et du fordisme industriel¹⁷. Avec l'«ordre d'extermination» (*Vernichtungsbefehl*) proclamé le 2 octobre 1904 par le général von Trotha en Namibie contre la nation des Hereros, le massacre de dizaines de milliers de Hereros deviendrait ainsi le premier génocide du 20^e siècle¹⁸.

On a reproché à ces approches de relativiser la Shoah, de gommer les différences et, enfin, de comparer l'incomparable. Toutefois, la recherche, notamment dans le monde anglo-saxon et ce qu'on y nomme les *genocide studies*, a depuis longtemps déjà entrepris de comparer les génocides entre eux, tant il est vrai que la comparaison est le seul moyen d'établir effectivement des différences. Il ne

12 Voir CALIC, Edouard, *Unmasked*, Londres, Chatto & Windus, 1971, p. 11.

13 Sur ce *topos*, voir GINZBURG, Carlo, *Un seul témoin*, texte présenté par Fabien Jobard et suivi d'un entretien avec Philippe Mangeot, Paris, Bayard, 2007 (initialement paru en anglais dans *Probing the Limits of Representation: Nazism and the «Final Solution»*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1992).

14 HILBERG, Raul, *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1988, 3 tomes.

15 *Ibid.*, chap. 3 «Les structures de la destruction».

16 BAUMAN, Zygmunt, *Modernité et holocauste*, trad. Paule Guivarch, Paris, La Fabrique, 2002.

17 TRAVERSO, ENZO, *La violence nazie, une généalogie européenne*, Paris, La Fabrique, 2002.

18 ZIMMERER, Jürgen et ZELLER, Joachim (éds), *Genocide in German South-West Africa: The Colonial War of 1904-1908 and Its Aftermath*, Londres, Merlin, 2006.

s'agit cependant pas ici d'entrer dans ce débat sur la singularité de tel ou tel génocide, mais de dire que c'est une autre singularité qui est ici en question: la singularité de ceux qui ont été la cible d'extermination. Quand un livre dédié à la question de l'unicité de l'extermination du peuple juif annonce que son objectif consiste à «fixer la place de l'Holocauste mis en œuvre par l'ingénierie nazie [...] de façon à l'intégrer avec exactitude au sein du cours de l'Histoire enregistrée»¹⁹, c'est malgré tout encore l'Histoire avec un grand H qui prime sur toutes les histoires singulières. Raul Hilberg lui-même avait d'ailleurs déclaré dans sa préface que son livre, fruit de 36 ans de recherches, n'était pas un ouvrage sur les victimes, mais sur les meurtriers. S'il lui est arrivé d'utiliser des témoignages de survivants, ce n'est pas en tant que témoignages de survivants, mais en tant qu'ils permettent de compléter une partie manquante du puzzle. De façon générale, explique-t-il dans un essai rétrospectif, il aura évité les témoignages oraux en raison de leurs «limites» inhérentes²⁰. Les jugements des tenants de l'histoire orale qui se basent sur le témoignage des survivants seront inévitablement biaisés, car ils n'auront pas «interrogé les morts»²¹.

De même, Lucy Dawidowicz avait mis en garde contre un usage inconsidéré des témoignages de rescapés, compte tenu de leurs inexactitudes factuelles: «Pour le chercheur insouciant, certains de ces récits représentent plus un problème qu'une solution»²². Ces inexactitudes ne font pas seulement un obstacle au travail de l'historien, elles deviennent une arme dans les mains des négationnistes. Citant le directeur des archives de Yad Vashem, qui avait estimé que parmi les 200 000 témoignages recueillis, de nombreux présentaient des inexactitudes, le négationniste Mark Weber en fit un argument

pour remettre en question la Shoah en tant que telle²³. Les imprécisions et erreurs factuelles des témoignages recueillis imposent par conséquent une autre lecture que celle d'une historiographie visant à établir l'objectivité des faits et exigent une écoute empathique, capable de restituer les dimensions subjectives de la survivance.

L'archive et le témoin. Le cas de Serena N.

Lors du colloque sur la mémoire de l'Holocauste qui se tint le 5 et le 6 novembre 1983 à Yale, les présents furent témoins de ce qui s'apparente, *a posteriori*, à un véritable «différend historiographique». Quatre ans plus tôt, un groupe autour du psychiatre Dori Laub et du théoricien de la littérature Geoffrey Hartman avait fondé ce qui allait devenir le Yale Fortunoff Video Archive pour recueillir les récits personnels de milliers de rescapés de la Shoah. Pour Geoffrey Hartman, il s'agissait de joindre à l'écriture de l'Histoire écrite par les tiers le point de vue des survivants, leur permettant de «parler pour eux-mêmes»²⁴. Dans certains cas, la déposition était la première sortie d'un long mutisme depuis la libération des camps. L'interlocuteur devient alors lui-même le premier témoin de cette parole qui se (re)trouve, un «témoin de second ordre» (*secondary witness*) qui accompagne, par son écoute, le travail d'anamnèse. Dans son intervention lors du colloque de 1983, Dori Laub évoque le cas d'une des victimes dont il a été, lors de la déposition, l'interlocuteur-thérapeute. La femme, dont il tait le nom dans le récit qu'il en fait dans *Bearing Witness or the Vicissitudes of Listening* («Se porter témoin ou les vicissitudes de l'écoute»),

avait une soixantaine d'années, frêle, effacée, parlant presque par chuchotements, ne s'adressant pour ainsi dire qu'à elle-même [...] Lorsqu'elle relata ses mémoires en tant que témoin oculaire de l'insurrection à Auschwitz, une intensité soudaine, de la passion et de la

19 ROSENBAUM, Alan S. (éd.), *Is the Holocaust Unique? Perspectives on Comparative Genocide*, Boulder, Westview Press, 1996, p. 1.

20 HILBERG, Raul, *Sources of Holocaust research. An analysis*, Chicago, Dee, 2001, p. 49.

21 HILBERG, Raul, *Politics of memory. The journey of a Holocaust historian*, Chicago, Dee, 1996, p. 132. Hilberg se réfère bien sûr à l'ouvrage de David P. Boder, *Je n'ai pas interrogé les morts* [1946], Paris, Tallandier, 2006.

22 DAWIDOWICZ, Lucy, *The Holocaust and the Historians*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1981, p. 176-177, note 1.

23 ZIMMERMAN, John C., *Demographics, Testimonies, and Ideologies*, Lanham, University Press of America, 2000, p. 132.

24 HARTMAN, Geoffrey, «Learning from survivors», in *The Longest Shadow: In the Aftermath of the Holocaust*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2002, p. 133.

couleur fusèrent dans le récit. Elle était pleinement là. «Subitement, dit-elle, nous vîmes quatre cheminées partir en fumée, explosant. Les flammes grimpèrent au ciel, les gens couraient. C'était incroyable.» Dans la pièce, le silence se fit, un silence immobile contre lequel réverbéraient les mots de la femme, comme s'ils charriaient avec eux l'écho jubilatoire explosant de derrière les fils barbelés, une ruée de personnes se dégageant de ses liens, des vociférations, des tirs, des cris de guerre, des explosions. Ce n'était plus l'intemporalité létale d'Auschwitz.²⁵

En 1983, lors du colloque sur la mémoire de l'Holocauste, Dori Laub présente ce cas pour illustrer le travail d'anamnèse effectué par les collaborateurs des Yale Video Archives, mais encore pour indiquer comment la perspective des témoins permet de porter un autre regard sur l'expérience génocidaire, en l'occurrence sur le cas de l'insurrection au sein du camp le 7 octobre 1944, fomentée par les membres du *Sonderkommando*. Lors du colloque, le témoignage présenté par Laub sera vivement contesté par les historiens présents, considérant que sa valeur historique est fortement douteuse: la survivante affirme avoir vu de ses propres yeux l'explosion des quatre cheminées des fours crématoires, alors qu'en réalité, la poudre que des femmes du *Kanada-Kommando* avaient patiemment introduite dans le camp pendant des mois, la cachant sous leurs ongles, n'avait suffi à faire exploser qu'une seule des quatre cheminées. Un autre historien va plus loin: le témoignage ne doit pas seulement être écarté comme archive documentaire parce qu'il est inexact, mais parce qu'il «accorde de l'importance à une tentative qui, historiquement, ne fit aucune différence»²⁶. Le psychiatre répondit que dans sa déposition, la survivante ne témoignait guère du nombre de cheminées dynamitées, mais de quelque chose de plus «radical» et de plus «crucial»: du fait que la résistance à Auschwitz était possible. Ce que l'historien ne peut entendre, aussi longtemps qu'il ne traitera les témoignages qu'à la manière de documents validant ou

25 LAUB, Dori, «Bearing Witness or the vicissitudes of listening», in Shoshana Felman et Dori Laub (éds), *Testimony: Crisis of Witnessing in Literature, Psychoanalysis, and History*, New York, Routledge, 1992.
26 *Ibid.*, p. 61.

invalidant les faits empiriques, «c'est le secret même de la survivance et de la résistance à l'extermination»²⁷.

Dans un article récent, Thomas Trezise a pu identifier la survivante anonyme du livre: il s'agit de Serena N., une juive d'origine slovaque travaillant effectivement, comme l'avait imaginé le psychanalyste, dans le *Kanada-Kommando* et enregistrée dans les Archives de Yale sous le code T-179²⁸. Dans sa réponse à un certain nombre de critiques que lui adresse l'historien, Dori Laub identifie pour sa part l'historien qui a vraisemblablement émis les doutes les plus sévères à l'égard du témoignage – nul autre que Raul Hilberg²⁹ – tout en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas de mettre en scène une opposition entre histoire et psychanalyse, comme aimerait le lui faire dire Trezise, mais de réfléchir en quoi l'écoute du témoignage du survivant permet de comprendre ce qu'est une expérience génocidaire. Bref, on est en présence d'une autre fabrique du sens, non moins attentive que l'historien aux détails, mais à des détails dont toute l'importance réside non point dans leur concordance avec d'autres, mais dans leur singularité. Cette écoute, précisément, fait place à ceux qui, parce qu'ils en ont réchappé, se sont éloignés de l'événement initial et ne sont donc pas, parce qu'ils n'ont pas été «engloutis», de «vrais témoins», comme disait Primo Levi, parlant du paradoxe du survivant³⁰.

Paradoxes du survivant

Qu'est-ce que parler avec ce sentiment de honte, si souvent observé parmi tous les rescapés de génocide, d'avoir survécu? Mais qu'est-ce

27 *Ibid.*, p. 62.

28 TREZISE, Thomas, «Between History and Psychoanalysis. A Case Study in the Reception of Holocaust Survivor Testimony», *History & Memory*, 20.1, 2008, p. 7-47.

29 LAUB, Dori, «On Holocaust Testimony and Its "Reception" within Its Own Frame, as a Process in Its Own Right: A Response to "Between History and Psychoanalysis" by Thomas Trezise», *History & Memory*, 21.1, 2009, p. 127-150, note 10.

30 LEVI, Primo, *Les Naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, trad. André Maugé, Paris, Gallimard, 1989, p. 83.

que parler aussi au risque de l'oubli, de l'altération du souvenir ? Car la distance entre le lieu à partir duquel parle le témoin et le lieu duquel il témoigne produit non seulement nombre de distorsions ; c'est la narration inhérente à tout témoignage qui semble, déjà, trahir toute logique narrative. Et pourtant, Primo Levi déjà l'avait constaté lors de la libération du camp : impossible de *dire*, puisqu'il faut ménager les auditeurs (les soldats de l'Armée rouge en l'occurrence), ne pas *tout* leur dire si l'on voulait qu'ils entendent *quelque chose* de ce qu'il y avait à dire. La mise en intrigue semble donc non seulement constitutive de tout témoignage, mais encore de la possibilité d'être reçu.

Quelle est alors, dans ces conditions, la «vérité» du témoignage ? «Aujourd'hui, écrivait Charlotte Delbo dans *Auschwitz et après*, je ne suis pas sûre que ce que j'ai écrit soit vrai.» En revanche, ajoutait-elle, je «suis sûre que c'est véridique»³¹. Qu'est-ce donc que le «véridique» ? Qu'est-ce «dire vrai», au risque de ne pas dire *le vrai*, tout le vrai, la vérité du Tout ? Car si le génocide se définit comme une volonté d'élimination totale, le témoignage ne peut toujours porter que sur une expérience singulière. D'où l'affirmation qui n'a pourtant rien d'un sophisme : on n'est jamais victime du génocide. Il n'existe nul témoignage du Tout de l'extermination : le témoin ne parle que malgré tout, malgré son illégitimité foncière – sa vérité n'est peut-être que celle du *malgré*, c'est-à-dire de contester la logique du Tout par le simple fait de s'y être soustrait et de parler, d'exister *malgré tout*³². Autre façon de tenter d'être juste. Une justice qui ne serait pas celle du jugement (historique ou juridique), mais qui assumerait d'être une tâche infinie, incomplète.

Le présent ouvrage, né d'un colloque international qui s'est tenu du 28 avril au 1^{er} mai 2010 au Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge à Genève, prend ouvertement le parti du survivant et s'interroge sur le lieu et la portée de son témoignage. Il vise à définir ce que peut signifier l'anéantissement génocidaire non pas à partir d'une «intention de destruction» – cette intention

31 DELBO, Charlotte, *Auschwitz et après*, t. I, *Aucun de vous ne reviendra*, Paris, Minuit, 1970, p. 7.

32 Voir DIDI-HUBERMAN, Georges, *Images malgré tout*, Paris, Minuit, 2003.

qu'il sera toujours impossible de transformer dans la démonstration d'un fait positif, puisqu'elle repose intrinsèquement sur la négation de la factualité, comme le montrent à leur façon Marc Nichanian et Sigrid Weigel – mais à partir de structures communes aux survivants. Jean Hatzfeld remarquait ainsi :

Il est extraordinaire de retrouver aussi précisément des particularités, chez les rescapés et chez les tueurs, qui permettent d'identifier ce qu'est un génocide. On peut définir un génocide politiquement en disant que c'est un projet concerté d'extermination ; on peut aussi le définir en creux, en écoutant les rescapés ou les tueurs. Pour ce qui concerne les tueurs, on s'aperçoit qu'ils n'ont rien à voir avec ceux d'une guerre civile, ni avec les tueurs de la guerre du Viêt-Nam, d'Algérie, ou de Bosnie. [...] Les tueurs de génocide ne se sentent responsables de rien, ils ont fait quelque chose de tellement énorme qu'ils ne peuvent pas le reconnaître... De la même façon, il y a des ressemblances très fortes entre les rescapés des génocides : une forme de culpabilité d'avoir survécu, une difficulté à parler, la crainte de ne pas être cru. D'un côté, des tueurs qui se prennent pour des victimes, qui se défaussent, qui ne craquent pas ; de l'autre, des rescapés qui se sentent coupables et meurtris. [...] Ce qui permet de reposer la question du génocide.³³

Le témoin n'est pas qu'un élément dans un rouage visant à produire un jugement (historique ou juridique) sur le passé ; il pose également, dans sa singularité même, la question de ce qui peut encore advenir. Dans l'introduction à *Ce qui reste d'Auschwitz*, Giorgio Agamben estimait que si les études historiques de détail restaient nécessaires, celles-ci n'apporteraient pas de réponse à la question éthique.

Des recherches ultérieures jetteront peut-être une lumière nouvelle sur tel aspect particulier, mais l'on peut désormais considérer le

33 HATZFELD, Jean et PANH, Rithy, «Une mémoire des corps. Entretien avec Jean Hatzfeld et Rithy Panh», entretien réalisé par Philippe Mangeot, Jean-Philippe Renouard et Isabelle Saint-Saëns, *Vacarme* 27, 2004, <<http://vacarme.eu.org/article433.html>>.

tableau d'ensemble comme acquis. On ne peut en dire autant de la signification éthique et politique de l'extermination, ni même de la compréhension humaine de l'événement, c'est-à-dire, en dernière analyse, de son actualité.³⁴

Les textes

Les contributions à ce volume portent toutes sur l'expérience de l'extermination et du témoignage qui s'en réchappe, que ce soit du point de vue de son contenu ou de sa vérité, du point de vue de la situation existentielle et relationnelle du témoin, du point de vue du mode du témoignage, parole ou image, ou encore du point de vue de la réception ou de l'écoute du témoignage. Cette diversité de problèmes se double d'une complémentarité d'approches, non seulement pour les domaines concernés (philosophie, littérature, psychanalyse, cinéma), mais encore par les cadres théoriques mobilisés. En effet, explorer les ressources théoriques qu'offrent les pensées de Walter Benjamin, d'Emmanuel Levinas, de Paul Ricœur, de Jean-François Lyotard ou encore de Hannah Arendt permet d'avancer vers une vue d'ensemble de la question.

La première section «Le témoignage comme problème» rassemble une série de réflexions sur la place du témoignage à notre époque par rapport à sa teneur de vérité. On s'aperçoit en effet depuis la fin du siècle dernier que le témoignage ne saurait se réduire à sa portée documentaire, probatoire ou juridique. Dans son allocution inaugurale «Le témoignage de l'Holocauste à l'époque des génocides», Geoffrey Hartman livre, pour la première fois en français, sa réflexion sur le défi du témoignage de la Shoah à une époque où les survivants d'autres génocides revendiquent leur mémoire. Sa méditation sur les conditions contemporaines du recueil et de l'écoute du témoignage ouvre le champ de ce volume. Chaque aspect qu'il évoque est approfondi et parfois radicalisé par les autres contributions: le concept de témoignage, la spécificité du témoignage de survivant,

la permanence du trauma au regard du poison négationniste, la forme du témoignage (image ou texte) ainsi que la question de ce qu'il appelle la «globalisation du deuil».

Sybille Krämer détaille «Les ambivalences du témoignage», à savoir sa structure conceptuelle en tant qu'elle est constituée par une tension entre un pôle épistémologique et un pôle éthique. Elle montre comment cette tension est en réalité une complémentarité puisque même le paradigme juridique du témoignage, où l'enjeu est l'établissement de la vérité, repose sur une confiance à l'égard de la personne du témoin. On s'aperçoit dès lors que le témoignage doit être compris dans le champ défini par cette tension, sans privilégier exclusivement l'un ou l'autre pôle.

La méditation de Sigrid Weigel, «Témoignage au sens strict et témoignage juridique, plainte et accusation», permet de poser cette problématique de manière plus précise par rapport à la question du témoignage de survivants de crimes contre l'humanité ou de génocides en détaillant l'opposition entre le langage de l'accusation (dont l'exigence est l'établissement de la vérité et qui considère le témoignage prioritairement comme une preuve possible) et celui de la plainte (dont l'exigence est seulement d'être écoutée). Le témoignage de survivant doit être compris essentiellement selon le langage de la plainte. Weigel montre, en s'appuyant sur les réflexions de Walter Benjamin sur le langage, comment le témoignage comme plainte ne saurait être réduit au discours de la preuve sous peine d'escamoter son «moment de silence, celui de l'élégie».

La réflexion de Marc Nichanian sur «La mort du témoin» radicalise cette dimension du silence du témoignage en montrant que le témoignage des survivants d'un génocide porte nécessairement sur leur propre mort, puisque le propre d'un génocide est précisément la négation et la suppression de l'existence d'un groupe. En témoignant, le survivant se trouve donc dans une contradiction performative puisque le sens même de son témoignage (sa survie) est en même temps la négation du sens de l'événement dont il témoigne (sa mort en tant que membre du groupe). Le génocide en effet n'est pas lui-même un fait, mais consiste, comme l'a montré Lyotard, en la destruction du fait, des conditions d'établissement d'un fait. Il y

34 AGAMBEN, Giorgio, *Ce qui reste d'Auschwitz: L'archive et le témoin. Homo sacer III*, trad. Pierre Alféri, Paris, Payot-Rivages, 1999, p. 9.

aurait donc un abîme de sens entre le témoignage comme plainte et le témoignage comme preuve et le premier ne saurait en aucun cas fonctionner dans le registre du second. Nichanian montre que la prolifération des archives de témoignage est elle-même un symptôme de cette impasse; il problématise ce faisant la thèse de la complémentarité des registres éthique et épistémologique défendue par Weigel.

Enfin, pour conclure la première section, Catherine Coquio emploie de manière inédite la notion d'utopie pour qualifier l'extermination, en tant qu'elle n'a naturellement aucune place dans l'expérience du survivant. Cette absence de l'épouvante, nécessaire pour que le survivant puisse revivre, caractérise la contradiction performative du témoin survivant et nourrit la mauvaise conscience des intellectuels qui cherchent à en donner la théorie. Coquio pose, avec une certaine inquiétude, la question de savoir si le fait de placer l'étude des témoignages de survivants dans la perspective de la guérison et même de la rédemption ne place pas le survivant lui-même dans la posture impossible d'un mythe, alors même que sa revendication légitime serait d'être inclus dans la communauté des hommes en vertu de son geste de témoigner.

La deuxième section, intitulée «Le témoignage comme geste», déploie plusieurs essais de description de l'expérience du témoignage, du point de vue du témoin. Rappelons, puisque ce colloque a pu se tenir sous les auspices du Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge que le fait d'être *pris à parti* comme témoin ne veut pas forcément dire que l'on peut se *porter témoin*: les médecins travaillant pour la Croix-Rouge ont l'interdiction de témoigner, pour ne pas mettre en péril l'impartialité de leur organisation et la possibilité d'intervention futures au cœur des conflits.

Mais parfois, il arrive que les témoins ne soient pas même pris à parti par ce à quoi ils assistent. Pour ouvrir cette section, Marie-José Mondzain propose une lecture du film de Claude Lanzmann, *Un vivant qui passe*. Dans ce film, Lanzmann rencontre Maurice Rossel, délégué du Comité international de la Croix-Rouge en Allemagne à la fin de la seconde guerre mondiale et qui, en ayant visité les camps de Treblinka et d'Auschwitz, ne se souvient pas d'avoir vu ce

qui s'y passait: il n'avait littéralement rien à signaler. En contraste aux trois textes précédents, Mondzain discute un cas exemplaire d'aveuglement et de refus de témoigner et souligne ainsi en négatif les conditions qui rendent possible le geste testimonial.

Pour pouvoir témoigner, il est nécessaire de partager la condition de victime ou du moins la possibilité d'une identification à cette condition. Dans son texte sur «Les exigences du témoignage», Pascal Delhom déploie une analyse de type phénoménologique de ce qui pousse une personne ayant subi une violence à témoigner de ce qu'elle a vécu. Le témoin répond ainsi à une triple exigence: d'abord celle de dire l'événement dans sa vérité parce que l'injustice subie exige d'être exposée aux yeux de tous; ensuite celle de dire l'événement dans sa singularité, ce qui implique de laisser une place au silence; enfin celle d'être écouté, ce qui demande à développer des cadres publics adéquats à cette écoute.

Robert Harvey creuse dans sa lecture de Levi et de Beckett, «Parler pour un autre. Le témoin et le langage par procuration», la question de la parole du témoin. Le témoin parle toujours au nom de quelqu'un d'autre que lui, au nom de ceux qui sont morts; par conséquent, le témoignage représente toujours un acte de langage par procuration impliquant une incorporation de la position de cet autre au nom de qui l'on parle, une forme d'identification ou de projection qui est le fondement de la possibilité de comprendre autrui. Ainsi, les lecteurs de témoignages, que nous sommes, se trouvent aussi dans la nécessité d'une telle identification qui est appelée par le geste même du témoignage.

La contribution d'Alexandre Dauge-Roth sur «La rencontre testimoniale ou le devoir d'hospitalité et d'interruption face à l'"obsène"» permet d'articuler plus clairement la question des cadres sociaux et politiques du geste testimonial et celle de la posture éthique de la procuration. S'appuyant sur le témoignage de la survivante du génocide des Tutsis au Rwanda Esther Mujawayo et sur les réflexions de Jacques Derrida sur l'hospitalité, il décrit toute l'ambivalence de la rencontre testimoniale en tant qu'elle permet d'une part l'inclusion à nouveau du survivant dans la communauté sociale, mais qu'elle constitue d'autre part aussi un moment de

violence «ob-scène» pour ceux à qui s'adresse le témoignage. Cette ambivalence, qui fait écho à celle de la première section, constitue l'espace dans lequel doit s'exercer l'hospitalité due aux survivants.

Dans la troisième section, «Le témoignage comme figuration» c'est la forme du témoignage qui fait l'objet d'une exploration approfondie. Quel est le rôle joué par les images et plus généralement par l'activité de figuration dans la production d'un témoignage et la construction d'un rapport avec le passé traumatique ? Dans sa contribution sur «La dimension figurative du témoignage : de la poétique à l'éthique», Jean-Philippe Pierron explique comment le témoignage se situe à la conjonction de l'éthique et de l'esthétique. Le moment figuratif, présent dans tout témoignage au sens où il possède une forme, est aussi, précisément, ce qui exige un espace social et éthique pour se déployer. Il n'y a donc aucun sens à opposer ces deux moments, mais il s'agit plutôt de penser le moment figuratif comme un aspect essentiel du témoignage.

En écho à cette thèse fondamentale, Soko Phay-Vakalis développe l'une des spécificités du génocide cambodgien, à savoir l'absence d'images. La confiscation et le monopole des appareils de prise d'images fut en effet l'une des premières décisions actées par les Khmers Rouges lors de leur prise de pouvoir. Ils ont ainsi réussi à produire une période historique dont à peu près toute mémoire visuelle est effacée (le cinéaste Rithy Panh évoque d'ailleurs, jusque dans le titre de son film de 2013, cette «Image manquante»). Dans ce contexte, Phay-Vakalis décrit le statut et la valeur du travail du peintre Vann Nath, l'un des rescapés du camp S21 décédé en septembre 2011, qui fabrique inlassablement des images tirées de sa mémoire personnelle des scènes vécues dans cet atelier de la mort.

La troisième contribution sur la figuration, celle de Marie-Aude Baronian sur «Image et mémorial», interroge la situation paradoxale du génocide arménien. D'une part, de nombreuses images photographiques, et même cinématographiques, existent, mais aucune de ces productions visuelles n'a atteint une diffusion semblable à *Shoah* de Lanzmann ou à *La Liste de Schindler*. Sur ce fond d'une relative absence d'images, Baronian propose une lecture d'un film d'Atom Egoyan, *Portrait d'Arshile*, en tant que fabrication

après-coup d'une image faisant place à l'immémorial et, en ce sens, à la mesure de l'événement.

Enfin, le volume se clôture avec une quatrième section intitulée «Le témoignage en héritage», consacré aux difficultés de l'écoute, ou de la réception. Régine Waintrater explore «La fonction de la créativité dans l'élaboration de la violence extrême» à travers le commentaire d'un film israélien de 1988, *À cause de cette guerre*, qui met en scène le rapport de deux frères musiciens avec leur mère rescapée de la Shoah. Elle montre comment la création artistique, en l'occurrence musicale, offre une possibilité d'échapper, au moins provisoirement, à l'emprise d'un parent survivant et de sa présence pathogène.

Janine Altounian retrace le parcours qu'a nécessité le récit de déportation de son père, pour être découvert, traduit, lu, publié, bref, pour sortir de l'espace confiné de la famille. Ici à nouveau, le récit de la fille d'un déporté survivant permet de comprendre quel poids représente pour les générations suivantes le fait d'être le dépositaire d'un témoignage, et dessine ainsi la temporalité spécifique de la réception d'un tel objet.

Après ces deux études centrées sur la réception individuelle, Hülya Adak expose dans une étude détaillée comment l'idéologie nationaliste peut fonctionner à la fois comme filtre et comme obstacle à l'écoute du témoignage. Sa lecture met en évidence l'ambivalence des écrits des fondateurs du nationalisme turc qui disent, ou même revendiquent l'événement de l'extermination des Arméniens, et qui, en même temps, font barrage à sa reconnaissance. Son étude montre comment la mise en place du cadre politique de la République turque kémaliste a balisé et limité la réception de ces «témoignages» des bourreaux et comment ces textes peuvent néanmoins aujourd'hui faire l'objet d'une lecture indépendante de ce cadre et permettre malgré tout, par-delà l'absence de preuves, une entreprise de deuil collectif.